

Le programme PSADER/PENAP de l'agglomération lyonnaise

Pour une protection et une valorisation des espaces agricoles et naturels

www.caprural.org

Thème : Foncier,
Agriculture
périurbaine

Mots-Clés

Protection,
valorisation,
relations villes-
campagnes

Périmètre du SCOT de l'agglomération

Lyonnaise : Grand
Lyon,
Communautés de
Communes de l'Est
Lyonnais et du Pays
de l'Ozon

Type de

beneficiaire

Coût du projet

- Montant total de l'investissement : 4.2 millions d'euro
- Sources de financement : Région Rhône Alpes via le PSADER du Grand Lyon, CG69, CA69, EPCI

Dates du projet

Date de début :
2010
Date de fin
(prévisionnelle) :
2016

Contexte

En vue de contrer l'artificialisation des terres agricoles (quelques 7300 ha artificialisés entre 2000 et 2006 en Rhône-Alpes¹), la loi relative au développement des territoires ruraux de 2005 (loi DTR) a confié aux départements la mise en œuvre de dispositifs de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (PAEN). Ce programme comprend deux volets complémentaires :

- La mise en place de périmètres de protection
- l'élaboration d'un projet de gestion et de valorisation

Dans le Rhône, le conseil général s'est saisi de cette procédure - sous l'intitulé PENAP- avec la volonté de la déployer sur l'ensemble du département ; d'assurer le maintien et le développement de l'agriculture sur les territoires ruraux et périurbains ; de répondre aux nouvelles attentes des Rhodaniens (approvisionnement local, offre de loisirs, environnement de qualité).

Il s'agit plus précisément de

- Développer une dynamique économique ancrée sur le territoire
- Développer l'attractivité et le dynamisme des territoires ruraux et périurbains
- Améliorer la gestion environnementale des espaces agricoles et naturels et des ressources

Dans le cadre de la préparation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération lyonnaise, le syndicat en charge de son élaboration (SEPAL) a fait le choix dès 2008 de définir une armature verte, au sein de laquelle ont été sélectionnés les périmètres PENAP. Avec 38 000 ha dédiés à l'activité agricole et aux espaces naturels, soit la moitié de la superficie, le SEPAL est particulièrement soumis à la périurbanisation.

La Communauté urbaine de Lyon s'est mobilisée dès 1994 pour la préservation de l'activité agricole sur son territoire et a validé en 2006 une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs organisée en 3 axes en direction de l'agriculture : la préservation du foncier, le développement économique et la protection de l'environnement et des ressources..

Présentation résumée

La concordance d'une politique portée par le Grand Lyon, la volonté du Département du Rhône de définir les PENAP et l'achèvement du contrat d'agglomération entre le Grand Lyon et la Région Rhône Alpes a fourni l'opportunité de conclure un partenariat fort autour de la préservation d'une activité agricole dynamique sur le territoire du SCOT. Ce partenariat se traduit par le Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural et de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains de l'agglomération associant la Région Rhône Alpes, le Département du Rhône, le Grand Lyon et les Communautés de Communes de l'Est Lyonnais et du Pays de l'Ozon.

La définition du contenu de ce partenariat s'est appuyée sur une large concertation associant le SEPAL, la profession agricole, les acteurs de l'environnement et de la chasse, les services de l'Etat et les communes.

¹ Source : SOeS-Gis Sol. Traitements: SOeS, 2010

Résultats

Le consensus dégagé par l'ensemble des acteurs couvrent 14 000 ha recoupant 37 % de l'armature verte du SCoT de l'agglomération lyonnaise et répartis entre 53 communes parmi les 72 du territoire SCoT.

Ensemble, ces acteurs ont construit un projet de territoire pour préserver durablement les espaces et l'activité agricoles et les enjeux environnementaux de l'agglomération lyonnaise, concrétisant ainsi les orientations du SCoT.

Après trois ans de dialogue avec les acteurs locaux, la mise en œuvre du projet se traduit par un premier programme d'actions, d'une durée de 5 ans (2010-2016), pour lequel les collectivités ont mobilisé un financement d'un montant de 4,2 millions d'euros

Cette concertation a abouti à la production d'un programme d'action autour de quatre axes :

- Créer des conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable
- Améliorer les liens entre l'urbain, le périurbain et le rural, entre l'agriculture et la ville
- Participer à la qualité des espaces agricoles et naturels ainsi que des ressources en préservant la biodiversité et les paysages
- Animation du territoire

Ce programme contribue au financement d'actions qui vont de la protection d'espèces animales à l'installation d'agriculteurs dans les espaces périurbains.

Points d'intérêts

La valeur ajoutée de ce projet porte sur :

- Une dimension protection couplée avec la valorisation des espaces agricoles et naturels,
- Une démarche ascendante : ce sont les acteurs du territoire qui proposent des actions et renforcent la faisabilité des projets,
- Un mode de décision permettant une coopération horizontale et verticale : cela permet un meilleur financement des projets et leur possible réorientation,
- Une gouvernance permettant une plus grande implication des acteurs et une meilleure appropriation du programme.

Enseignements

Les résultats en matière de gouvernance sont :

- Une implication de plus en plus forte des élus dans le domaine agricole
- Un dépassement des clivages entre les élus par une meilleure identification des enjeux du territoire

Pour en savoir plus :

Véronique Hartmann - Grand Lyon - vhartmann@grandlyon.org

Sandrine Chambon Rouvier - Département du Rhône -

sandrine.chambon-rouvier@rhone.fr

Mathieu Novel - Chambre d'agriculture du Rhône

Date de mise à jour :

Décembre 2013